

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14
de Votants : 14

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 10 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à 20h45, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Simon PUECH, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : Mme Claudine IACOVO à M. Frédéric ARTIS

Secrétaire de séance : Mme Laure GARRIBOTTO

Objet : Avis PLUi.

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Saint Affricain Roquefort 7 Vallons arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020.

En application de l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes.

Le projet d'arrêt du PLUi a été envoyé dans son intégralité aux 14 communes en version dématérialisée et en application des dispositions de l'article R 153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. Pour rappel ce délai s'est vu suspendu pendant plus de trois mois en raison de la crise sanitaire due au COVID-19. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

C'est donc dans ce cadre-là que la commune émet un avis sur le projet de PLUi.

Cet avis sera joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues et le bilan de concertation.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes du Saint-Affricain et la délibération du 12 septembre 2018 portant extension de cette élaboration à l'ensemble du territoire intercommunal de la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons ;

Vu les débats du conseil communautaire sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables en date du 29 janvier et du 24 septembre 2019, des conseils

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2020-060
Code matière : 2.1.7

municipaux de Versols et Lapeyre en date du 28 octobre 2019 et de Plaisance en date du 05 novembre 2019 et dans les autres communes au titre de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération tirant le bilan de la concertation en date du 25 février 2020 ;

Vu l'arrêt du projet de Plan Local d'urbanisme Intercommunal par le Conseil communautaire en date du 25 février 2020 ;

Considérant que le projet de PLUi tel qu'il a été arrêté est le résultat d'un long travail collectif traduisant les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de la communauté de communes et que les intérêts territoriaux, intercommunaux et communaux ont été pris en compte.

La commune décide :

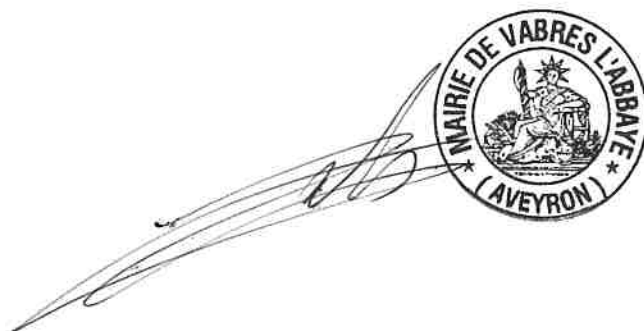
Article 1 : d'émettre un avis favorable pour le projet de PLUi et notamment sur les documents réglementaires qui le compose et sur les OAP touchant le territoire communal sous réserve de la prise en compte les observations de l'article 2.

Article 2 : Demande d'intégrer au PLUI le rajout d'un emplacement réservé annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and extends across the page. To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE DE VABRES L'ABBAYE' at the top and '(AVEYRON)' at the bottom, separated by two small stars. The inner circle features a central emblem depicting a figure, possibly a saint or a historical figure, standing next to a building or structure.

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2020-060
Code matière : 2.1.7

Annexe 8 : Ajout d'un emplacement réservé

Projet : Désenclaver les lotissements Mas de Gantou

Surface : 1 478 m²

Bénéficiaire : Commune de Vabres l'Abbaye

Emprise :

